

# LETTRES

ÉCRITES PAR M. FONTAINE,

LIBRAIRE, RUE FERRANDIÈRE, A LYON,

A P.-A. SUIFFET,

MARCHAND DE VIEUX LIVRES, RUE SAINT-DOMINIQUE, MÊME VILLE;

Publiées par les soins et aux frais de ce dernier.

Le style est l'homme même.

BUFFON.

LYON, 14 JUIN 1841.



Les Notes sont de propriété de M. Fontaine. Les mots imprimés dans  
ce livre en italique ou en capitales sont ainsi caractérisés par  
l'auteur des lettres.



LETTRES

ÉCRITES PAR M. BUFFON.

Le style est l'homme même.

BUFFON.

A. P. A. SUFFET.



*Les Notes sont du propriétaire-éditeur. Les mots imprimés dans le texte en italiques ou en capitales sont ainsi caractérisés par l'auteur des lettres.*



PREMIÈRE LETTRE.

Monsieur Suiffet,

Je viens vous rendre susceptible pour susceptible, mais avec une différence en ma faveur. La mienne est positive, bien fondée; la votre, au contraire, est toujours orgueilleuse et porte souvent à faux; témoin votre conduite lors de la vente Plantin (1)... Changeons de texte. Tout autre que vous, même le plus *infirm*e (sic) de tous les marchands, n'aurait pas agi à la vente Casati, comme vous l'avez fait; je parle des archives que vous y avez achetées, il se serait empressé de m'offrir son lot (2), pour compléter l'ouvrage (\*) s'il avait su, ainsi que vous le saviez pertinemment, que j'étais demeuré adjudicataire du 1<sup>er</sup> lot desdites archives. En terminant, je dis que vous avez commis sciemment, dans cette circonstance, plus qu'une malhonnêteté de confrère à confrère. Celui qui vous aurait mis dans le cas de motiver un semblable reproche, serait flétri par toute la puissance de votre logique.

J'ai l'honneur de vous saluer,

FONTAINE.



(\*) dans ses mains ou dans les miennes. (*Renvoi conforme.*)

13 novembre 40.

(1) La promesse de l'acquisition en commun de cette bibliothèque m'avait été faite par M. Fontaine dans le paragraphe d'une lettre écrite de Paris, où il se trouvait alors, et adressée à Madame son épouse.

(2) Ce lot me fut adjugé au prix de 3 fr. 75 c.; la bibliothèque Plantin fut vendue à M. Fontaine de 12 à 1500 fr.!!!



— 8 —

## DEUXIÈME LETTRE (3).

Lyon, le 21 mars 41.

Monsieur,

On doit donner de grandes leçons à ces bien déplorables célébrités, ambitieuses de pouvoir faire école du mensonge et de la calomnie qu'elles répandent avec une satisfaction toujours proportionnée au mal désiré et obtenu. Mais combien de fois ne sont-elles pas trompées dans leurs espérances !!.. Semblables aux vermineux insectes de nos habitations qui, après avoir causé de légères blessures, sont bientôt punis de mort. — Cette comparaison vous est applicable. Seulement vous ne périrez pas comme eux, par suite de vos dégoutans bavardages *dont vous avez déjà reçu le prix*; vous recueillerez de toutes les personnes qui apprendront votre conduite, à l'égard de la vente de M. Bohaire, le mépris le moins équivoque et le plus parfait.

Malgré que vous ayez reculé les bornes de la dégradation humaine, je veux être généreux envers vous, je veux vous épargner une nouvelle humiliation, *sachez-m'en gré*, celle d'être chassé, par moi-même (4), de chez M. Savy, libraire, si vous osez vous y présenter, et si toute fois ce dernier ne le faisait pas ainsi qu'il a compris devoir en user. Cet aver-

(3) Cette lettre ainsi que la suivante n'ont pas le timbre de la poste ; elles ont été remises au concierge de la maison où j'habite. La suscription paraît être d'une main étrangère.

(4) La charge qu'ambitionnait M. Fontaine ne lui a pas encore été confiée. Les meilleurs rapports n'ont point cessé de régner entre M. Savy, libraire, et moi.



tissement en vaut bien un autre, je m'en rapporte à vous.

Permettez-moi de garder copie de la présente, d'en faire usage et de me dire,

FONTAINE.

*P. S.* Vos allégations, saturées de bave, relatives aux livres de Vif, sont d'autant plus inconvenantes que ces mêmes livres sont devenus ma propriété, n'en déplaise à votre *Grandeur*. Le préjudice que v/ avez pu causer à la vente de M. Bohaire retombe donc sur moi. — Il n'y a pas là de quoi vous remercier.

---

### TROISIÈME LETTRE.

Lyon, le 17 avril 41.

Monsieur Suif—et, si Monsieur il-y-à (*sic.*)

« La peste décime les populations. Les grands bavards sont un autre fléau pour la société ; ils désunissent les familles et divulguent leurs secrets. »

Les mots n'ont pas d'odeur, je le sais. Cependant votre nom seul, que l'on me jete au nez depuis trop long-temps, m'infecte plus que ne le feraient des chairs en putréfaction.

Mon aveu relatif aux livres de Grenoble (5) ne suffisant pas à votre incompréhensible curiosité, j'en ai la certitude par votre enquête, aux fins de constater ce fait dans les formes, je viens vous réitérer que les dits livres sont ma

(5) Grenoble est mis ici pour Vif, dont il est parlé dans le *post scriptum* de la précédente lettre.





propriété et dûment acquis. Vous pouvez donc, dès ce moment payer (6) votre bordereau sans craindre d'être recherché.

Ma bonté n'étant pas susceptible de se démentir jamais, je vous donne un conseil gratuit, le voici : Apprenez à vous taire, *baillonnez*, s'il le faut, votre bouche impure, *homme vil et rempant*, dont la nature participe de celle de la vipère. Vous en avez la langue maudite, les dents et le venin, mais leurs blessures ne sont pas mortelles.

Ne m'obligez pas de vous écrire une 3<sup>e</sup> lettre. Cette dernière serait écrasante.

Je suis,

Monsieur

FONTAINE.

---

## QUATRIÈME LETTRE (7).

Lyon, le 4 juin 41.

Monsieur Suiff—et,

Si j'avais pu croire ou présumer seulement que vous montreriez mes lettres confidentielles du 22 mars et du 17 avril, je n'y aurais pas laissé autant de lacunes. Vous avez donc commis une indiscretion qui porte à mon amour propre une atteinte poignante. Je viens dans cette 3<sup>e</sup> lettre réparer s'il est possible l'oubli le plus essentiel que j'aie pu

(6) Le bureau de MM. les commissaires-priseurs peut témoigner que je n'ai jamais fait attendre l'acquiescement d'aucun bordereau.

(7) C'est la troisième en ne comptant que de celle du 21 mars. Celle-ci porte le timbre de la poste, mais la suscription paraît encore être d'une main étrangère.



faire, rendre d'une manière historique et complète, la scène qui s'est passée le 19 mars, entre vous, M. Simonnet (8) et moi, chez M. Bohaire, en présence de M<sup>me</sup> Bohaire, de ses demoiselles, de M. son fils et de plusieurs autres personnes (9). Rappelez-vous, cette soirée accablante de reproches trop mérités... Elle aurait du imprimer sur votre front, *pour toujours*, la rougeur de la honte et le sceau de l'humiliation. Mais il est d'ignobles gascons dans tous les pays, chez lesquels les plus flétrissantes qualifications, telles que celle de POLICON (*sic*) *qui vous a été prodiguée par M. Simonnet et par moi*, ne laissent pas plus de souvenir que l'oiseau ne laisse de trace de son passage dans les airs. Je devais exprimer mieux encore, combien est grand mon mépris pour v/ individu, et mentionner celui auquel vous ont voué mon épouse et mon fils. On me répète tous les jours que je vous ai ravi la vente de M. Bohaire. *Vous en avez menti cent et une fois*. De semblables actes n'appartiennent qu'à un *Suiff—et*. Je termine en vous abandonnant au mépris, à vos impostures, à vos aboiements... On rit de ces hargneux petits chiens de poche qui jappent sans cesse et reculent d'autant qu'on veut les approcher.

Gardez-vous de penser que je conserve la moindre haine contre vous. Vous ne m'inspirez que de la pitié. Cela est si vrai que,

Si l'on me demandait un singe grimacier,



(8) J'ignore quelle fut la part d'influence que M. Fontaine exerça sur l'esprit de M. Simonnet; mais ce que je sais, c'est que le lendemain de cette scène provoquée par ledit Fontaine, M. Simonnet vint chez moi, et que depuis nos rapports sont redevénus ce qu'ils étaient auparavant. Quant à l'honorable maison Bohaire, de laquelle je n'ai qu'à me louer, c'est auprès d'elle qu'on pourrait, au besoin, prendre des renseignements sur l'impression que lui a laissée cette scène.

(9) J'aurais désiré que d'autres personnes eussent été présentes..... mais il n'y en avait pas.



Un hableur de tréteaux, vrai type de banquier,  
 Alors j'indiquerais Suiff—et le bouquiniste ;  
 En parade il saurait se faire apprécier.

Vous vous informez constamment quand j'irai à Paris.  
 Est (*sic*) pour vous y être utile? Dites le moi avec franchise,  
 surtout si vous persistez à vouloir vous fixer dans la capi-  
 tale. Comme vos qualités aimables et vos talents supérieurs  
 bien connus vous donnent des droits à l'obtention d'une  
 place digne de vous et de vos hautes capacités, je vous  
 garantis, au besoin, une loge de portier de bon ton à Paris,  
 dans la rue aux Cuirs, ou dans celle des Foétus.

Je montrerai cette lettre, si vous m'y autorisez, aux per-  
 sonnes qui ont lues (*sic*) les deux précédentes par vos soins  
 et obligeance.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

FONTAINE (10).

(10) Ici se terminent jusqu'à présent les lettres envoyées à mon adresse par  
 M. Fontaine. Je ne m'y suis permis que de légères observations qui ne touchent  
 même pas à ce qui m'est le plus personnel. De semblables lettres n'ont pas be-  
 soin de commentaires pour les faire apprécier. Je déclare donc en finissant que  
 je n'y ai fait aucune réponse et que je n'en ferai point.

*N. B.* — Je me ferai un plaisir de communiquer les lettres  
 autographes aux personnes qui désireraient les voir.